



+

MAIRIE DE LE GALLET

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

NOTE INFORMATIONS JANVIER 2026

A compter du 1^{er} janvier 2026 :
nouveaux horaires d'ouverture du
secrétariat de mairie

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Pour des raisons organisationnelles, le secrétariat de mairie sera ouvert au public :

Les lundis matin 8 h à 13 h

Les Mercredis après-midi de 13 h30 à 19 h

(permanence avec un élu de 18 h à 19 h ou sur RDV)

(le jeudi matin est supprimé)



Le projet « Action mobile de prévention santé précarité » est mené par le Conseil départemental de l'Oise en partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV).

JANVIER 2026

MARDI 6 JANVIER

Épicerie Solidaire d'Auneuil
De 09h30 à 12h00
Centre Social Rural de Songeons
De 14h00 à 16h30

JEUDI 8 JANVIER

Resto du cœur de Grandvilliers
De 09h30 à 12h00
Épicerie Solidaire de Feuquières
De 14h00 à 16h30

LUNDI 12 JANVIER

Centre Social Rural de Breteuil
De 14h00 à 16h30

MARDI 13 JANVIER

Centre Social Rural de Froissy
De 09h30 à 12h00
Resto du cœur de Marseille-en-Beauvaisis
De 14h00 à 16h30

MARDI 14 JANVIER

Maison du Conseil Départemental de Crèvecœur-le-Grand
De 09h30 à 12h00
Centre Social Rural de Grandvilliers
De 14h00 à 16h30



Pour l'usager :

Accès aux droits ✓

Soutien aux démarches ✓

Orientation vers les ✓
professionnels de santé ou les
structures associatives

ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

L'équipe Mobile de Prévention Santé Précarité du Département de l'Oise a pour objectifs de
• Favoriser l'accès aux droits des usagers
• Soutenir l'usager lors de ses démarches
• Lutter contre le renoncement aux soins
• Orienter l'usager vers les professionnels de santé ou les structures associatives

CONTACTEZ-NOUS

ACTION MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

Pascal CUADRADO, Infirmier
pascal.cuadra@oise.fr
08 44 10 49 49 ou 06 12 34 86 17



MARDI 20 JANVIER

Épicerie Solidaire de Breteuil
De 09h30 à 12h00
Maison du Conseil Départemental de Songeons
De 14h00 à 16h30

MERCREDI 21 JANVIER

Maison du Conseil Départemental de Crèvecœur-le-Grand
De 09h30 à 12h00
Épicerie Solidaire de Feuquières
De 14h00 à 16h30

JEUDI 22 JANVIER

Resto du cœur de Breteuil
De 09h30 à 12h00
Resto du cœur de Crèvecœur-le-Grand
De 14h00 à 16h30

FEVRIER 2026

MARDI 3 FEVRIER

Centre Social Rural de Froissy
De 09h30 à 12h00
Resto du cœur de Marseille-en-Beauvaisis
De 14h00 à 16h30

MERCREDI 4 FEVRIER

Maison du Conseil Départemental de Crèvecœur-le-Grand
De 09h30 à 12h00
Centre Social Rural de Grandvilliers
De 14h00 à 16h30

JEUDI 5 FEVRIER

Resto du cœur de Formerie
De 09h30 à 12h00
Bien Chez Soi Formerie
De 14h00 à 16h30

LUNDI 9 FEVRIER

Centre Social Rural de Breteuil
De 14h00 à 16h30

MARDI 10 FEVRIER

Épicerie Solidaire de Breteuil
De 09h30 à 12h00
Maison du Conseil Départemental de Songeons
De 14h00 à 16h30

JEUDI 12 FEVRIER

Resto du cœur de Breteuil
De 09h30 à 12h00
Resto du cœur de Breteuil
De 14h00 à 16h30



ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ



PROGRAMME
JANVIER
FÉVRIER
MARS
2026

En partenariat avec :





Devenez autonome !

En 15 séances, découvrez l'essentiel : ordinateur, tablette, Internet, e-mails... Apprenez pas à pas et gagnez en aisance avec les outils d'aujourd'hui.

Autonomie numérique



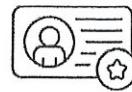
Mairie de Fontaine-Bonneleau



Le mardi de 10H00 à 12H00



**Du 6 janvier 2025
au 19 mai 2026**



Adhésion annuelle au Centre social obligatoire : 10€ / foyer



Gratuit



Inscription et renseignement :

03.44.80.81.58

accueil@csr-froissy-crevecoeur.fr

1 rue des bouviers 60480 Froissy



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Vos droits et démarches plus simplement

Séparation

Partenaires pacsés : à qui appartiennent les biens ?

Publié le 18 novembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le Pacs est un contrat. Les partenaires choisissent les règles qui régissent leurs biens. En l'absence de choix, les règles sont fixées par la loi. Cette situation peut être source de conflits, en particulier à la rupture du Pacs.

Un couple se pacse en 2005, sans préciser le régime de ses biens. Les partenaires prévoient simplement « un partage équitable de nos biens » en cas de rupture.

Au cours du Pacs, l'un des partenaires achète seul 2 voitures et 3 motos. Pour chaque achat, il fait établir une facture à son nom. Le Pacs est rompu, à qui appartiennent les véhicules ?

Service Public vous répond :

Dans cette affaire, la cour d'appel de Rouen, puis la Cour de cassation considèrent que les véhicules appartiennent aux 2 ex-partenaires, chacun pour moitié. Ce sont des biens indivis.

Pour les juges, le Pacs conclu par les partenaires ne précise pas le régime qu'ils ont choisi pour leurs biens. C'est donc le régime de l'indivision qui s'applique (pour un Pacs conclu avant 2007). Il couvre « l'intégralité de leurs biens, immobiliers ou mobiliers (meublants ou non) ».

Pour les « meubles meublants » (mobilier, électroménager, etc.), le partage ne se discute pas.

Pour les autres biens, c'est une présomption d'indivision. Le partenaire doit prouver que l'acte d'acquisition du bien « en dispose autrement ».

Le simple fait que la facture soit établie à un seul nom ne suffit pas à apporter cette preuve.

Si les partenaires ne choisissent pas les règles qui régissent leurs biens, leur régime est fixé par la loi.

Pour les partenaires pacsés **avant le 1^{er} janvier 2007** (sauf s'ils ont modifié leur Pacs), l'indivision est la règle. Cela signifie que les biens acquis au cours de leur Pacs, ensemble mais aussi séparément, leur appartiennent à tous les 2, moitié-moitié.

Pour les partenaires pacsés **depuis 2007**, les règles ont changé. Ils sont séparés de biens, sauf s'ils font un autre choix dans leur contrat de Pacs (aussi appelé convention de Pacs).

À savoir

Avant de vous pacser (ou de modifier votre Pacs), vous pouvez obtenir des conseils gratuits (https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/permanence_juridique) auprès d'un professionnel du droit (notaire, etc.).

Textes de loi et références

Séparation de biens des partenaires pacsés (pour les Pacs conclus depuis le 1^{er} janvier 2007) : article 515-5 du code civil (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000021330223)

Arrêt de la Cour de cassation du 1^{er} octobre 2025, pourvoi n° 23-22.353 (<https://www.courdecassation.fr/decision/68dce261bc55f2c6aba50209>)

Rapport de la Cour de cassation du 1^{er} octobre 2025



Accompagnement des jeunes, de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

EMPLOI INFORMATION VIE QUOTIDIENNE FORMATION ORIENTATION

PERMANENCES

*Uniquement sur rendez-vous
au 03.44.78.72.00*

de la Mission Locale

JANVIER 2026



BRETEUIL

11 rue de l'Eglise (1er étage)

4 rue Baout Levavasseur

Tous les jours sur rendez-vous

FROISSY

Dans les locaux du Centre Social Rural
1 rue des Bouviers - 60480 FROISSY

LUNDI 05/01/2026

LUNDI 12/01/2026

LUNDI 19/01/2026

LUNDI 26/01/2026

MAINGELAY - MONTIGNY

à la Mairie - Rue François Mitterrand
MARDI 13/01/2026 après-midi
MARDI 20/01/2026 après-midi
MARDI 27/01/2026 après-midi

TRICOT

à la Mairie - Rue Saint Antoine
JEUDI 22/01/2026 matin
JEUDI 29/01/2026 matin

CREVECOEUR-LE-GRAND *

A la Maison du Conseil départemental
24 avenue du Château
VENDREDI 09/01/2026 matin
VENDREDI 30/01/2026 matin

* pour les communes adhérentes à la Communauté de Communes de l'Oise Picardie



www.mlgpp.org



LES ATELIERS

Janvier 2026

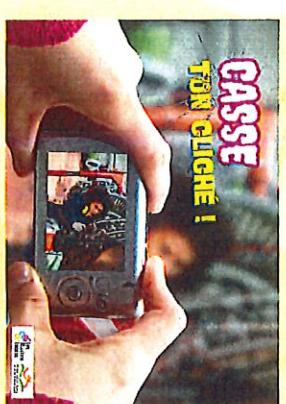
Découvre les ateliers proposés par la Mission Locale et ses partenaires (Liste non exhaustive)

à la Mission Locale
8 impasse de l'abbaye
60130 SAINT JUST EN CHAUSSÉE

dans les locaux du Centre social M-Jubert
4 rue Baout Levavasseur
60120 BRETEUIL

Les Missions Locales
MISSION LOCALE RURALE
DU GRAND PLATEAU PICARD

- | | |
|----|-------------------------------------|
| 6 | Mes atouts, mes compétences |
| 8 | Allô, maman ? |
| 15 | Sport santé partagé |
| 9 | Code de la route |
| 16 | En route, tout est permis ! |
| 13 | Métiers facettes |
| 13 | Le CV |
| 15 | Jouer, c'est gagné ! |
| 16 | Cesse ton cliché : |
| 16 | Les Créations |
| 20 | Mon espace personnel France Travail |
| 20 | Explorama |
| 22 | Sport santé partagé |
| 22 | Le CV |
| 23 | En route, tout est permis ! |
| 23 | Code de la route |
| 23 | Cesse ton cliché : |
| 27 | Bouillon de culture |
| 26 | Les Créations |
| 27 | Pix emploi |
| 27 | Le bulletin de salaire |
| 30 | En route, tout est permis ! |
| 29 | Matching |



RÉSERVÉ AUX JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION LOCALE
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ - INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER(E)

Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

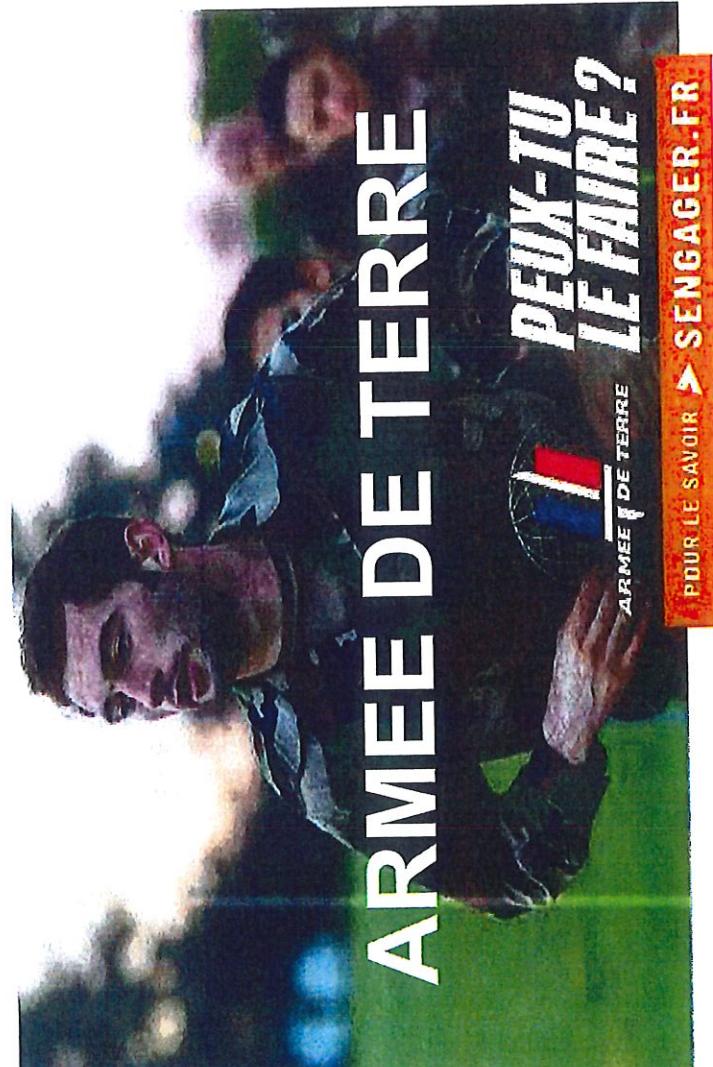
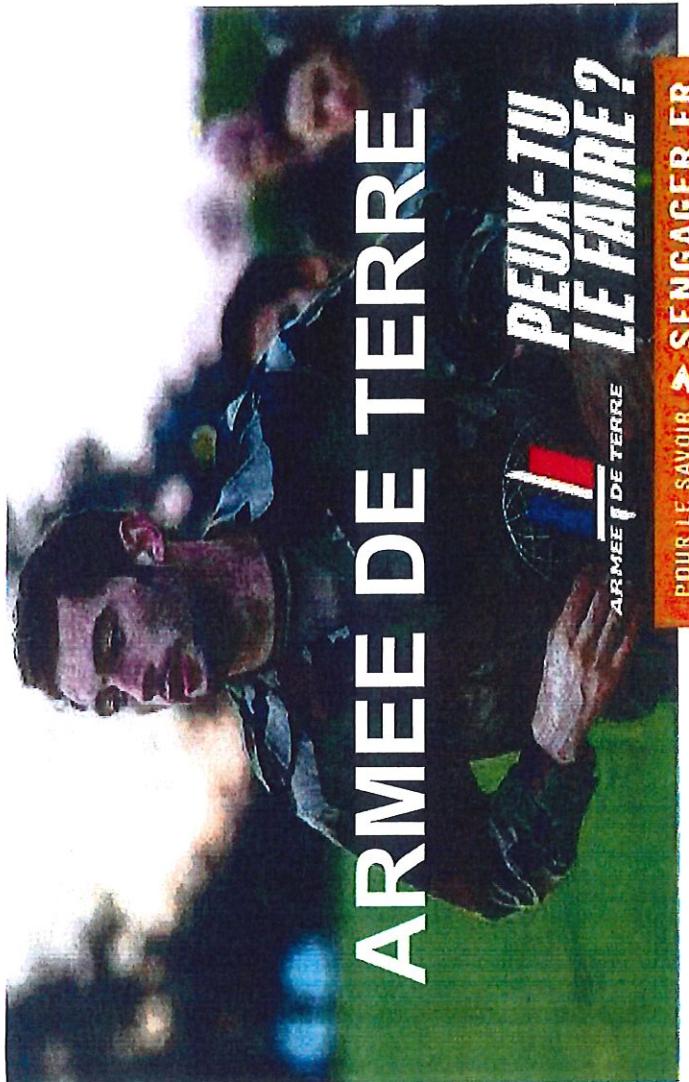
8 impasse de l'Abbaye 60130 SAINT JUST EN CHAUSSÉE

Tél. : 03.44.78.72.00 - www.mlgpp.org



www.mlgpp.org





Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Centre Social Michel Jubert
4 Rue Raoul Levavasseur
60120 BRETEUIL

Information et rendez-vous Armée de Terre
de 09H30 à 12H00 / 13H30 à 16H00

Mercredi 8 janvier 2026
Mercredi 11 février 2026
Mercredi 25 février 2026

Information Collective et rendez-vous
Armée de Terre
de 09H30 à 12H00 / 13H30 à 16H00

Jeudi 19 janvier 2026
Jeudi 26 février 2026

Renseignements : 03-44-38-59-59

Renseignements : 03-44-38-59-59

Aide financière

JUSQU'AU 28 FÉVR. 2026

Chèque énergie : la plateforme pour réclamer l'aide est désormais ouverte

Publié le 15 octobre 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les chèques énergie sont envoyés automatiquement aux bénéficiaires identifiés. Si vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers identifiés, vous pouvez demander cette aide financière sur une plateforme dédiée. Ce portail a ouvert le 15 octobre 2025.

Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A18556>)

Le chèque énergie est une aide financière destinée aux personnes ayant des revenus modestes, pour le paiement de leurs dépenses d'énergie. Les modalités d'identification des foyers bénéficiaires ont évolué en 2025 (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17885>) ; cette identification est effectuée à présent par le croisement des informations suivantes :

- des données fiscales, parmi lesquelles le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes rattachées au foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité ;
- le numéro de point de livraison d'électricité du logement.

Les foyers identifiés comme éligibles en sont informés par courriel ou SMS durant le mois d'octobre. Les chèques leur sont ensuite automatiquement envoyés, sans qu'ils aient de démarche à effectuer, durant le mois de novembre.

Vous pensez remplir les conditions d'éligibilité du chèque énergie mais vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés ?

Vous pouvez retrouver les critères à remplir pour bénéficier du dispositif sur notre fiche pratique consacrée au chèque énergie (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33667>) . Par ailleurs, vous pouvez utiliser le simulateur d'éligibilité du chèque énergie (<https://guichet.chequeenergie.gouv.fr/guichetchq/verifier-mon-eligibilite>) .

Si vous constatez que vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés, vous pouvez réclamer l'aide à compter du 15 octobre sur une plateforme dédiée accessible sur le site du chèque énergie (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire>) . Pour accéder à ce portail, vous devez vous connecter via France Connect ou via le compte personnel que vous avez créé sur le site du chèque énergie. Cette plateforme sera disponible jusqu'au 28 février 2026.

À noter

Vous pouvez également réclamer le chèque énergie par courrier postal jusqu'au 28 février 2026, en remplissant un formulaire de demande (https://www.chequeenergie.gouv.fr/uploads/Formulaire_2024_99b0fbff39.pdf) . Une fois rempli, vous devez envoyer ce document à : Agence de services et de paiement. TSA 30500. 69307 Lyon CEDEX 7.

Si vous effectuez votre demande (sur la plateforme ou par courrier postal) d'ici le début du mois de novembre et qu'elle est approuvée, votre chèque énergie fera partie des envois effectués par le dispositif à compter du 19 novembre 2025. Pour les demandes postérieures, les chèques énergie seront envoyés ensuite au fur et à mesure. En règle générale, si votre demande est approuvée et que vous avez opté pour un chèque au format papier, vous recevez celui-ci dans le courant du mois qui suit l'approbation de votre demande.

À noter

Vous pouvez consulter (https://chequeenergie.gouv.fr/uploads/calendrier_envois_51a93458b5.pdf?v=1760530783) le calendrier estimé d'envoi des chèques énergie pour les bénéficiaires identifiés (https://chequeenergie.gouv.fr/uploads/calendrier_envois_51a93458b5.pdf?v=1760530783) ; les échéances d'envoi sont fixées par département.

Voir aussi

Chèque énergie (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33667>)



*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE
DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP**

**Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et
vous désirez intégrer la Direction Générale des Finances
publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif principal des Finances publiques dans les directions suivantes :

26 inspecteurs des Finances publiques : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Finistère, Gironde, Hérault, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Haut-Rhin, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Var, Vendée, Val-de-Marne, Direction des Vérifications Nationales et Internationales (93), Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales (75), Direction des Grandes Entreprises (93).

36 contrôleurs des Finances publiques : Aisne, Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, Aube, Aude, Aveyron, Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Doubs, Haute-Garonne, Indre, Jura, Loire, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Marne, Nord, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Seine-Maritime, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Service d'Appui aux Ressources Humaines (93), Direction des Impôts des Non-Résidents (93), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (75).

73 agents des Finances publiques : Ain, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Dordogne, Eure-et-Loir, Gironde, Ille-et-Vilaine, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Manche, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nièvre, Orne, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Tarn, Vienne, Vosges, Territoire-de-Belfort, Seine-Saint-Denis, Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (44).

Pour tous renseignements et **téléchargement d'un dossier de candidature**, consultez le site : www.economie.gouv.fr/Rejoignez-nous/ → Comment nous rejoindre → Recrutement sans concours → Nos recrutements sans concours → DGFIP - Avis de recrutement de travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle au titre de l'année 2026 ou contactez le correspondant suivant :

Direction départementale des Finances Publiques de l'Oise

Service des Ressources Humaines

29 rue du Docteur Gérard - 60000 BEAUVAIS

à l'attention de Séverine TAHRAT

03 44 06 35 43

Date limite de dépôt des candidatures : le 23 janvier 2026



Chers concitoyens, je vous souhaite une excellente année remplie de joie, prospérité et santé. Ensemble, surmontons les défis et célébrons nos réussites avec enthousiasme. Que chaque jour soit une chance d'épanouissement et de bonheur partagé, en route vers un futur radieux et harmonieux !



2026

BONNE ANNÉE
MEILLEURS VŒUX

www.deco-in-kawaii.fun

« Je vous souhaitez des rêves à n'en plus finir.
Et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.
Je vous souhaitez d'aimer ce qu'il faut aimer,
et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaitez des passions.

Je vous souhaitez des silences.

Je vous souhaitez des chants d'oiseaux au réveil,

et des rires d'enfants.

Je vous souhaitez de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir

Je vous souhaitez de résister à l'enlisement,
à l'indifférence

et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaitez enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour,

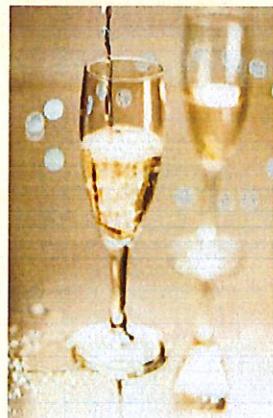
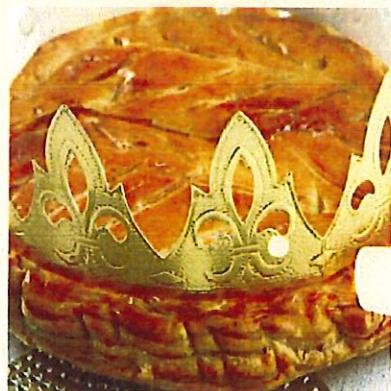
car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaitez surtout d'être vous, fier de l'être et heureux,
car le bonheur est notre destin véritable.

Source : Vœux Jacques BREL



M. Le Maire et le Conseil Municipal de LE GALLET
vous souhaitent de joyeuses fêtes
et vous convient à la cérémonie des vœux
le samedi 17 janvier 2026
à 16h à la Mairie de LE GALLET



Commune de LE GALLET
02 Rue du Pressoir
commune-legallet@wanadoo.fr
03.44.13.01.31